

MAIRIE DE VILLIERS EN BIERE

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 12 août 2010

Présents : MM , GATTEAU, PIERQUIN, DOTHEE, TRUCHON, PELLISSIER, LELONG,
Mmes GATTEAU

Représentés : M. BODOT pouvoir à M. TRUCHON
Mme GARDIOL pouvoir à M. DOTHEE

Absents : M ROUX et Mme ROHEL

secrétaire de séance : Monsieur Philippe DOTHEE

Ouverture de la séance à 18 h 30 par Monsieur Gilles GATTEAU, Maire.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 3 juin 2010.

Le compte-rendu est approuvé.

1. MARCHÉ VESTIAIRES PISCINE

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de lancer la 2^{ème} phase des travaux de rénovation de la piscine, concernant plus particulièrement les vestiaires.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de travaux importants qui doivent être réalisés en respectant des règles d'urbanisme très strictes, et propose de confier cette mission à un architecte qui sera chargé de l'étude, de la préparation du marché de travaux et de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil à l'unanimité approuve, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer une procédure de marché adaptée.

2. MARCHÉ ATELIERS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le projet de rénovation des ateliers municipaux.

Monsieur le Maire souligne l'état défectueux des ateliers qui ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité, et la nécessité de réaliser des travaux en respectant les règles en vigueur.

Monsieur le Maire propose de confier cette mission à un architecte qui sera chargé de l'étude, de la préparation du marché de travaux et de la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil à l'unanimité approuve, et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer une procédure de marché adaptée.

3. VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le Conseil de l'avancement des travaux de la future station d'épuration, et des premières factures dûes. Il est nécessaire de procéder à des virements de crédits pour régulariser ces situations. Monsieur le Maire propose d'effectuer un virement de la section d'exploitation de 40 000 € à la section investissement

Le Conseil approuve à l'unanimité

4. DELEGUES AU COMITE DE TERRITOIRE SIESM77

Les huit SIER qui ont adhéré au SIESM77 en 2008 seront dissous le 31 décembre 2010. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2010 le SIESM assure la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'électrification. En 2011 les communes seront par conséquent directement adhérentes au SIESM.

En outre, la départementalisation aura comme conséquence une augmentation dans les années à venir du nombre de communes. Il était par conséquent devenu nécessaire de modifier le mode de représentativité du Comité Syndical du SIESM. Il était inconcevable

de maintenir le mode de représentativité des SIER avec deux représentants par commune car le SIESM rassemble à l'heure actuelle 208 communes.

Ainsi un mode de représentativité à deux niveaux, comme le pratique un grand nombre de syndicats départementaux, a été mis en œuvre et les statuts ont donc été modifiés en ce sens.

Les Conseils Municipaux doivent désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant au comité de territoire. Ces délégués désigneront en novembre un certain nombre de conseillers syndicaux du SIESM ; ce nombre correspond aux nombres de communes du territoire et à sa population.

La commune de VILLIERS EN BIERE fait partie du territoire de Melun Sud qui sera représenté par 5 conseillers syndicaux.

Vu l'article 33 de la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie.

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BCCCL-2007 n°55 en date du 25 avril 2007 créant le Syndicat Intercommunal des Energies de Seine et Marne (SIESM).

Vu les statuts du SIESM approuvé par l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2010 n°48 mai 2010 et plus particulièrement son article 6.

Considérant que la commune de VILLIERS EN BIERE fait partie du SIER de Melun.

Considérant que le SIER de Melun a adhéré au SIESM par délibération en date du 2 avril 2010.

Après en avoir délibéré,
DESIGNE :

TITULAIRES	SUPPLEANT
- Gérard ROUX	- Didier LELONG
- Alain TRUCHON	

Afin de représenter la commune au sein du Comité de Territoire de Melun Sud

5. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur Le Maire informe le Conseil que les vœux du Maire de Villiers se tiendront le 23 janvier 2010.
- Monsieur Didier LELONG pose une série de questions :
 - Pourquoi ne pouvons nous plus nous rendre en voiture jusqu'à la mairie par « l'entrée principale » du parc, et qui l'a décidé ?
 - Y a-t-il un arrêté quant à l'interdiction de circulation dans le parc ?
 - Qui s'occupe de la communication interne et externe du village ?
 - Est-il vrai qu'une plainte a été déposée à l'encontre de Marc SGRAZZUTTI et pourquoi ?

- Les chiens non tenus en laisse sont-ils interdits dans le parc ? Y a-t-il un arrêté qui le stipule ?
- Où en sommes-nous dans les travaux de réfection de la maison des gardiens du parc ?
- Pourquoi faisons-nous un bureau au rez-de-chaussée ?

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIÈRE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 12 août 2010

Le Maire

G. GATTEAU